

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ORDONNANCE**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance extraordinaire du 12 mai 2026, a édicté l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-04 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), relativement à l'occupation temporaire du domaine public par l'OBNL Tous sur l'eau, afin d'autoriser l'installation temporaire d'un conteneur sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 mai 2026.

---

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-04 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 15 mai 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 mai 2026

*Fredy Alzate*  
Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

---

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

**Ordonnance OCA26-RCA26-19001-04**

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)* visant l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation temporaire d'un conteneur aux fins d'entreposage des équipements nautiques mis à la disposition des citoyennes et citoyens par l'organisme « Tous sur l'eau » pour la saison 2026**

***Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)***

---

Ordonnance édictée le : 12 mai 2026  
Avis public : 15 mai 2026  
Entrée en vigueur : 15 mai 2026

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-04

(2)

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) visant l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation temporaire d'un conteneur aux fins d'entreposage des équipements nautiques mis à la disposition des citoyennes et citoyens par l'organisme « Tous sur l'eau » pour la saison 2026**

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

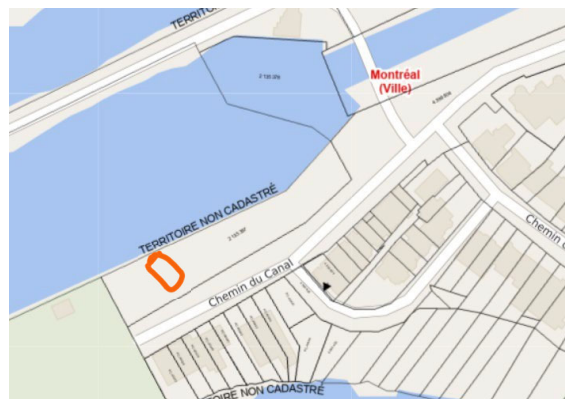
Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) tarifie l'occupation temporaire du domaine public;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités physiques inclusives et accessibles;

À la séance extraordinaire du 12 mai 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2, du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), visant l'occupation temporaire du domaine public d'un parc ou d'un espace public de l'arrondissement, sont réduits dans leur totalité pour l'installation temporaire d'un conteneur aux fins d'entreposage des équipements nautiques mis à la disposition des citoyennes et citoyens par l'organisme sans but lucratif « Tous sur l'eau », pour la période du 14 mai au 31 décembre 2026, plus spécifiquement pour :

- L'installation temporaire d'un conteneur d'une dimension de 8 pieds x 20 pieds, et le pourtour dudit conteneur;
- Sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque;
- Pour la saison estivale 2026.



---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-04

(3)

2. La présente ordonnance entre en vigueur dès sa publication et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

JULIE-PASCALE PROVOST

---

MAIRESSE  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

---

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1264408002